



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Vendredi 7 février 2020 à Masbaraud (Creuse)**

Adhérents à l'association :

35 adhérents ayant cotisé en 2019 ont été invités par convocation électronique.

19 adhérents 2019 sont présents, liste d'émargement en **annexe 9**.

Les statuts ne fixant pas de quorum minimum l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée désigne Véronique MONDY, Présidente de séance et Françoise LACOUR, Secrétaire de séance. Il est fait constater la présence de tous les documents administratifs objets de la présente Assemblée Générale Extraordinaire mis à la disposition des adhérents avant et pendant l'Assemblée Générale.

19h30 - Début de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

1 – Mot d'accueil

Mot d'accueil de la Présidente, Véronique MONDY. **Annexe 1**

2 - Rapport moral

Rapport moral de la Présidente, Véronique MONDY. **Annexe 2**

3 – Finances et gestion

Présentation du rapport financier 2019 par Frédéric ADELIS, trésorier. **Annexe 3a**

Résolution N°1 : Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

Commentaire sur les finances et perspectives 2020 par Véronique MONDY, Présidente.

Annexe 3b

Résolution N°2 : Les adhérents donnent quitus au CA pour sa gestion 2019 à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

Résolution N°3 : Le maintien du montant de l'adhésion annuelle à 20€ est approuvé à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

4 – Elections des administrateurs

Présentation des candidatures par Catherine MONDY, trésorière-adjointe. **Annexe 4**

Résolution N°4 : Frédéric ADELIS est réélu administrateur à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

Résolution N°5 : Sophie CHASSAGNE est réélue administratrice à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

Résolution N°6 : Loïc MERAUD est réélu administrateur à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

Résolution N°7 : Véronique MONDY est réélue administratrice à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

Résolution N°8 : Christophe ROBERT est élu administrateur à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

5 – Rapport d'activité 2019

Présentation du rapport d'activité 2019 par Guillaume FRACASSO, Vice-Président. [Annexe 5](#)

Résolution N°9 : Le rapport d'activité 2019 est approuvé à l'unanimité des adhérents présents. Pour : 19 - Abstentions : 0 – Contre : 0

6 – Perspectives 2020

Présentation du plan de communication interne et externe par Laurence JOLLY, secrétaire-adjointe. [Annexe 6](#)

Présentation du projet 2020 de « Salon du bien-être et de l'amélioration de l'habitat » par Françoise LACOUR, secrétaire. [Annexe 7](#)

Présentation du plan de communication interne et externe par Laurence JOLLY, secrétaire-adjointe. [Annexe 8](#)

7- Synthèse et Conclusion

Synthèse et conclusion par Véronique MONDY, Présidente. [Annexe 9](#)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ; la séance est levée à 20h30.

Le présent compte-rendu a été signé par :

La Présidente de séance :
Véronique MONDY

La Secrétaire de séance
Françoise LACOUR

Documents annexés au présent compte-rendu :

- Annexe 1 : Mot d'accueil
- Annexe 2 : Rapport moral
- Annexe 3a : Rapport financier
- Annexe 3b : Commentaire sur les finances et perspectives 2020
- Annexe 4 : Élections des administrateurs
- Annexe 5 : Rapport d'activité 2019
- Annexe 6 : Plan de communication
- Annexe 7 : Projet de Salon 2020
- Annexe 8 : Groupe de travail CAE
- Annexe 9 : Synthèse et conclusion
- Annexe 10 : Liste d'émargement

A.G.O. - ANNEXE 1 – MOT D'ACCUEIL par Véronique MONDY, Présidente

Nous remercions nos adhérents et bénévoles présents ce soir.

Nous remercions également les élus présents :

Monsieur Jean-Jacques LOZACH, Sénateur de la Creuse
Madame Michèle SUCHAUD, conseillère municipale à Bourgneuf
Monsieur Alain FINI, conseiller municipal à Bourgneuf
Monsieur Joël ROYERE, maire délégué de Masbaraud
Monsieur André LEGRAND, conseiller municipal à Masbaraud

Nous remercions de leur présence :

Les représentants de la Communauté de Communes Creuse-Sud-Ouest :

Monsieur David GIRAUD, directeur Général des Services

Les représentants de la CPME 23 :

Monsieur Philippe MICARD, Président
Madame Chantal SERGENT, secrétaire générale

Sont excusés :

Madame la maire de Pontarion
Monsieur le maire de Mansat-la-Courrière
Monsieur le maire de Saint-Pardoux-Morterolles
Monsieur le maire de Sous-Parsat
La BANQUE POPULAIRE de Bourgneuf
Le CREDIT AGRICOLE de Bourgneuf

Nos adhérents excusés sont :

Monsieur Pascal VALADEAU de la Conserverie des milles sources à Bourgneuf
Madame Martine MEILLAT, brocante à Bourgneuf
La pâtisserie MARILLIER
La bijouterie BOYADJIAN-RAYNAUD
Madame Anita MANOUVRIER du CREDIT MUTUEL

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux adhérents et à nos invités :

Les hébergeurs « Là Ô sur la colline » à Thauron
« Le p'tit Garage » à Saint-Dizier-Masbaraud

Je souhaite vous présenter les membres du conseil d'administration 2019 car associer un nom, un visage, à une entreprise ou une activité est toujours très intéressant.

1	ADELIS	Frédéric	Trésorier	Informaticien
2	APOLLARO	Sylvie		Coiffeuse
3	CHASSAGNE	Sophie		Infirmière
4	DEMARGNE	Mathieu	Vice-Président	Charpentier,couvreur, menuisier
5	FRACASSO	Guillaume	Vice-Président	Travaux publics
6	JOLLY	Laurence	Secrétaire adjointe	Elevage Border collie et brebis
7	LACOUR	Françoise	Secrétaire	Praticienne santé bien-être
8	LEGAY	Thierry		Agriculteur et hébergeur
9	MERAUD	Loïc		Maçon
10	MONDY	Catherine	Trésorière adjointe	Commerçante
11	MONDY	Véronique	Présidente	Commerçante
12	PAROT	Jean-Marc		Assureur
13	STEUNOU	Amélie		Fleuriste et pompes funèbres
14	ZANDVIELT	Saskia		Hébergeur gîtes et chambres d'hôte

A.G.O. - ANNEXE 2 – RAPPORT MORAL par Véronique MONDY, Présidente

Le Club des Entrepreneurs est un réseau de professionnels au service de la dynamique du territoire. Un réseau de professionnels c'est important car nous savons tous que le bouche-à-oreille reste notre meilleur réseau social !

Quoi de mieux alors qu'une conversation à bâtons rompus avec d'autres adhérents, qu'un échange sur nos savoir-faire, sur nos entreprises, nos commerces ainsi que sur les projets dont on a entendu parler ou encore sur les nouveaux professionnels ou élus à rencontrer. J'ai choisi 4 verbes pour vous parler ce soir du Club des Entrepreneurs :

ANALYSER

En toute modestie et à notre niveau, nous analysons en permanence les conditions économiques spécifiques à notre territoire, nous, les adhérents et les administrateurs, nous avons fait le choix à travers cet engagement associatif de ne pas rester les bras croisés à regarder les choses se dégrader.

METTRE EN RELATION

Nous utilisons notre réseau pour mettre en relation les porteurs de projets avec les différents acteurs du développement économique, que ce soit pour trouver des locaux, pour s'y retrouver dans les démarches administratives, pour s'insérer dans le tissu local et dans notre groupe de professionnels à travers le Club.

CONSEILLER

Chaque territoire a ses besoins spécifiques, ses usages, ses restrictions.

Certains d'entre nous vivent et travaillent ici depuis toujours, donc nous nous tenons à la disposition des nouveaux arrivés afin de les aider au mieux à s'insérer localement.

Le conseil est aussi présent face à l'évolution des pratiques mises en place par les gouvernements successifs afin d'accélérer la dématérialisation de notre société. Ceux qui sont les plus à l'aise dans ces pratiques sur Internet informent et guident ceux qui le sont moins.

Guillaume Fracasso vous fera d'ailleurs tout à l'heure une communication importante à ce sujet après le rapport d'activité.

APPORTER DE LA VISIBILITE A NOTRE TERRITOIRE

C'est en créant des événements tels que le « Salon du bien-être » et le Salon de l'artisanat » que nous avons choisi de mettre en lumière nos entreprises, nos savoir-faire, le dynamisme de certains acteurs économiques et également notre capacité d'organisation. Nous ne sommes en aucun cas un comité d'animation mais nous pouvons compter sur l'investissement de nos bénévoles, souvent des retraités qui ont toujours à cœur d'être dans l'action quand il s'agit de développer notre économie locale. Nous tenons une fois encore à les en remercier.

Concernant l'action du club des entrepreneurs la continuité et la cohérence restent nos maîtres-mots mais nos méthodes de travail ont un peu évoluées en 2019 et elles continueront à évoluer pour trouver le bon format de fonctionnement ou pour trouver de nouvelles façons d'échanger entre nous et d'agir.

En 2019 nous avons réuni le conseil d'administration une fois par trimestre avec la grande difficulté pour chacun de trouver un moment pour se libérer entre la charge de travail et la vie personnelle. Nos réunions ont eu lieu en soirée dans des restaurants de Bourgneuf avec le double objectif de faire fonctionner l'économie locale (chaque administrateur payant bien entendu son repas) et de permettre un moment de convivialité après la réunion formelle.

Nous avons également continué à fonctionner en groupe de travail plus resserrés, de 3 à 6 personnes car c'est un format qui permet de trouver plus facilement des créneaux disponibles pour se réunir et de ne solliciter que les plus intéressés par le sujet.

Vous en aurez quelques exemples dans un moment lors de la présentation des perspectives 2020.

Le Club des Entrepreneurs est également là pour défendre les propositions de ses membres qui lui semblent justifiées quand elles visent à résoudre des situations qui entravent l'activité économique de certains.

Un des exemples que vous connaissez bien est celui de la fermeture aux voitures de la rue principale de Bourgneuf les jours de marché sur une longue période qui va du 1er avril au 31 octobre. Le peu de commerçants ambulants présents hors-saison dans cette rue a été déplacé dans le centre du marché et la rue est maintenant libre à la circulation mais elle reste tout de même fermée pendant 7 mois (du 1er avril au 31 octobre).

Cette fermeture de la Rue Zizim et de la Rue de Verdun reste incompréhensible pour les commerçants impactés. Beaucoup de clients sont aussi mécontents de ne pas pouvoir accéder plus facilement en voiture aux commerces de ces rues quand la marche leur est difficile et souvent avec des paniers à porter.

2020 étant une année de renouvellement des équipes municipales nous ne manquerons pas de remettre le sujet sur la table en espérant trouver une écoute bienveillante et des échanges dépassionnés qui permettront d'arriver à un accord sur ce sujet.

Sur un petit territoire déjà tellement sinistré économiquement comme le nôtre il est impensable d'en rester à des querelles de personnes, à des point de vue non négociables et de ne pas être capable d'avancer ensemble pour trouver des solutions et un accord acceptable par tous.

D'autres points concernant notre rue de centre-ville seront aussi à faire évoluer avec nos nouveaux élus locaux mais également avec les commerçants et les propriétaires fonciers.

Je citerai par exemple les vitrines des commerces fermés dont la saleté et le délabrement donnent une image désastreuse à Bourganeuf, le problème du stationnement des voitures des commerçants là où les clients devraient pouvoir stationner. Du bon sens et de la bonne volonté pourraient souvent suffire à régler certains problèmes.

Et pour terminer sur le sujet je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que le sourire, la disponibilité, l'accueil chaleureux, le conseil restent nos armes pour conserver nos clients malgré le développement des centres commerciaux et des sites marchands sur Internet.

Pour terminer sur une note positive nous tenions à saluer des initiatives qui ont égayé le centre ville de Bourganeuf :

Pierre-Alain Dutheil qui a quitté son local mais qui en a décoré la vitrine avec une collection d'anciens appareils photos, Monsieur et Madame Lalemode qui ont racheté l'immeuble , l'ancien fleuriste Picot qui s'efforce de décorer sa vitrine vide à certains moments de l'année mais aussi Monsieur Laffite qui a démarré son activité de réflexologie plantaire et qui laisse sa vitrine allumée pour égayer la rue !

Il faut savoir rester positifs comme nous le sommes au sein du Club d'Entrepreneurs, et malgré les difficultés économiques et sociales il faut être conscient que nous vivons dans un écrin de verdure, sur un territoire qui a de nombreuses qualités et de nombreux atouts.

Il reste attractif puisqu'en 2019 plusieurs personnes s'y sont installées et de nouvelles activités économiques se sont développées, donc bienvenue à :

Fabienne Casna, boulangerie du Compeix à Saint Pierre Bellevue

Simon Dorot, boulanger à Saint-Dizier-Masbaraud

Najette Kharad, massage californien

Jean-Pierre Laffite, réflexologie plantaire

La Strada de Line, Pizzeria à Bourganeuf

Marina Legros, écrivain public et fabrication de confitures

Florence Memmolo, la Bel'affaires à Bourganeuf (vêtements, chaussures, déco)

Philippe Mondy, Bar tabac à Bourganeuf

De futurs créateurs d'entreprises sont présents parmi nous ce soir et nous les remercions de nous avoir rejoints. Nous mettrons tout en place pour faciliter leur installation, la communication avec les élus et pour leur intégration dans le tissu local.

Le Club d'Entrepreneurs souhaite avant tout rassembler les acteurs économiques qui veulent avancer ensemble. Notre avenir économique à tous, à Bourganeuf et dans les communes environnantes, est lié. Souhaitons que 2020 soit une belle année pour tous ! Merci pour votre attention.

POINT FINANCES 2019

COMPTES BANCAIRES	
SOLDE CREDIT AGRICOLE	4 939,26 €
SOLDE BANQUE POPULAIRE	439,58 €
TOTAL AU 01/01/2019	5 378,84 €

RECETTES 2019		DEPENSES 2019	
- ADHESIONS 2019	760,00 €	- FRAIS BANCAIRES	14,00 €
- SPONSORS SALON 2018	1 050,00 €	- ASSURANCE	453,00 €
		-AFFRANCHISSEMENT	21,12 €
		- PAPETERIE	37,40 €
		- PUBLICITE SALON 2018	1 282,75 €
		- FRAIS DE RECEPTION	1 137,46 €
TOTAL RECETTES	1 810,00 €	TOTAL DEPENSES	2 945,73 €
SOLDE EXERCICE 2019 :	-1 135,73 €		

COMPTES BANCAIRES	
SOLDE CREDIT AGRICOLE	2 615,43 €
SOLDE BANQUE POPULAIRE	1 627,68 €
TOTAL 31/12/2019	4 243,11 €

A.G.O. - ANNEXE 3b – COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS FINANCIERS 2019 ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES 2020 par Véronique MONDY, Présidente

Cette année 2019 a été une année sans salon d'animation mais vous avez vu qu'il y a dans ces résultats 2019 des recettes et des dépenses qui concernaient le « salon de l'artisanat 2018 » qui avait eu lieu en fin d'année et ceci a entraîné le déficit de l'exercice 2019 dont notre trésorier vous a parlé.

Nous avons commencé à travailler sur l'organisation du « salon du bien-être et de l'amélioration de l'habitat » qui se déroulera en mai 2020 (Françoise Lacour vous en parlera tout à l'heure). Nous travaillons sur le plan de financement et nous commençons à monter les dossiers de demandes de subventions publiques et la recherche de sponsors et de mécènes.

ADHESIONS 2020

Les adhésions au Club sont une rentrée d'argent indispensable au fonctionnement de base d'une association.

Malgré tout nous sommes conscients que les charges des entreprises sont toujours plus élevées, dans un contexte économique morose, donc nous avons fait le choix de vous proposer de maintenir le montant de l'adhésion à 20€ pour l'année 2020 d'autant plus que certaines entreprises adhérentes sont également sponsor lorsque nous organisons des salons, ce dont nous les remercions.

Nous voulons également remercier les membres bienfaiteurs dont la contribution est volontaire et libre.

Nous comptons sur tout le monde donc sur vous tous ici présents pour rallier des nouveaux adhérents potentiels, des nouveaux membres bienfaiteurs, des sponsors, des collectivités locales et des mécènes afin que nous puissions avoir un budget qui nous permettent la mise en œuvre d'actions sur notre territoire à travers ce Club des Entrepreneurs.

A.G.O. - ANNEXE 4 – RENOUELEMENT DU CONSEILD'ADMINISTRATION par Catherine MONDY, trésorière-adjointe

En 2019 le Conseil d'administration du Club des Entrepreneurs a compté 14 membres puisque 2 administrateurs de l'année 2018 n'ont pas renouvelé leur adhésion et ont donc perdu leur place dans le Conseil d'Administration.

Cette année 5 administrateurs sont renouvelables.

4 ont souhaité se présenter pour un nouveau mandat de 3 ans :

Frédéric ADELIS

Sophie CHASSAGNE

Loïc MERAUD

Véronique MONDY

La 5e personne, **Saskia ZANDVIELT** a décidé de ne pas renouveler son engagement d'administratrice et nous la remercions pour sa présence et sa bonne humeur ces années passées.

Un nouvel entrepreneur a été validé par le Conseil d'Administration actuel et nous allons donc vous proposer son élection. Il s'agit de **Christophe ROBERT**, électricien, basé à Thauron.

Nous allons maintenant procéder à l'élection individuelle des administrateurs.

L'année 2019 fut effectivement une année « sans salon » mais nous avons tout de même eu une activité soutenue si nous considérons que nous ne sommes que des administrateurs bénévoles qui ont un engagement associatif à travers le Club des Entrepreneurs en plus de leurs vies professionnelle et personnelle !

Le Club des Entrepreneurs a continué son travail sur la présence incontournable sur les réseaux sociaux pour certaines de nos entreprises et pour le Club.

C'est pourquoi une formation de 2 jours est prévue et sera proposée aux administrateurs et aux adhérents courant 2020 en fonction du nombre de places.

Le Conseil d'administration a voté une prise en charge de la moitié du coût de la formation par le Club, soit 80€ par personne, et l'autre moitié sera à la charge du participant.

A l'heure du « tout internet » il nous a paru indispensable de passer par une formation pour comprendre et utiliser correctement ces outils.

Concernant ce sujet du « tout internet » nous voulions justement faire un petit rappel technique indispensable à ceux de nos adhérents qui sont fournisseurs de structures du service public, et qui se posent des questions sur le portail du service public « CHORUS PRO ».

Nous vous rappelons le caractère obligatoire depuis le 1er janvier 2020 de l'utilisation de ce portail « CHORUS PRO », ceci suite à l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique,

En effet les factures adressées par les fournisseurs aux structures du service public doivent maintenant être dématérialisées.

Ce dispositif était déjà obligatoire pour les entreprises de 10 à 250 salariés depuis le 1er janvier 2019 et il est maintenant obligatoire également pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Certains professionnels ne savent pas trop comment procéder pour cette nouvelle forme de facturation donc nous proposons une aide si nécessaire. Cette aide à nos adhérents peut être donnée lors d'un RV téléphonique ou si les demandes sont plus nombreuses lors d'une petite formation.

Nous allons mettre en ligne, sur le site Internet du Club, un document qui explique les bases de la connexion à « CHORUS PRO » et de la transmission de factures.

Nous vous rappelons également qu'une aide logistique peut être apportée à nos adhérents pour les réponses aux appels d'offres dématérialisés. Le sujet reste compliqué pour les premières mises en œuvre donc nous restons disponibles pour vous guider si nécessaire.

Pour les appels d'offres concernant la ville de Bourganeuf, les services de la mairie peuvent également vous aider.

Un travail de fonds est réalisé au quotidien avec les élus et ce depuis la création du Club. Nos entreprises ont besoin de travailler « chez elles », proches de leur base, de leur foyer pour rester compétitives et continuer à prendre plaisir à travailler.

La loi des marchés publics impose des critères de jugement des offres qui peuvent nous évincer des marchés locaux. Ces critères peuvent aussi permettre d'être retenus ou repêchés. Des clauses de négociation existent lorsque plusieurs entreprises sont au « coude à coude » lors des réponses aux soumissions d'appels d'offre. Nous insistons sur ces besoins car de belles entreprises existent dans notre territoire et méritent de travailler.

Durant cette année 2019 nous avons été sollicités par les services du Département de la Creuse pour participer à des réunions sur la création du Club des entreprises inclusives.

Il s'agissait de créer un Club au niveau national regroupant 100.000 entreprises inclusives, comprenez par cela des entreprises souhaitant inclure dans leurs effectifs des stagiaires

venant d'horizon différents : par exemple des élèves des collèges niveau 3e, des adultes en réinsertion, des repris de justice,...

Le département de la Creuse avait pour but de sensibiliser les entreprises creusoises et d'initier l'engagement de 100 entreprises.

Après réflexion et consultation de nos entreprises adhérentes susceptibles d'entrer dans le dispositif il n'y avait pas vraiment de candidats sur notre territoire. De plus nous ne nous sentions pas vraiment à l'aise dans ce genre de réunion donc nous avons préféré ne pas aller plus loin dans cette action après 3 réunions à Guéret.

Sur un autre sujet et à l'initiative de la Communauté de Communes « Creuse-Sud-Ouest » nous avons été invités en décembre 2019 à la 1ère réunion du projet intitulé « Territoire d'Industrie 2020-2022 ».

Pour ce projet l'état a identifié 14 territoires d'industrie sur la région Nouvelle Aquitaine dont un territoire « ouest et sud creusois » qui regroupe 3 communautés de communes dont la nôtre.

Ce projet « Territoire d'industrie 2020-2022 » avait été présenté par le premier ministre Edouard Philippe à Felletin et une enveloppe de 80 millions d'euros a été affectée au département de la Creuse pour ce plan de développement et d'innovation en tenant compte de son caractère d'hyper-ruralité.

4 axes d'action ont été déterminés : Attirer – Recruter – Innover - Simplifier

Le travail concret pourra s'effectuer sur des actions qui touchent par exemple :

- l'environnement de vie afin de favoriser l'installation de jeunes
- les plans de formations nécessaires et spécifiques à notre territoire et aux besoins de ses entreprises (par exemple, bois, tapisserie, métallurgie,...) pour coller aux besoins réels de main d'œuvre

Il est affiché une volonté de réinvestir les territoires ruraux où les industries ne sont pas ou plus existantes et de relancer une dynamique industrielle.

Ce dispositif intègre de nombreux partenaires dont l'état, la Région, les départements, les Communautés de Communes, des banques publiques, Pôle emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les maisons de l'Emploi et de la Formation, des pépinières d'entreprises, mais ce qui est important pour nous c'est que des acteurs de terrain comme des chefs d'entreprises et une association comme la nôtre sont également intégrés dans ce dispositif de pilotage dans la Creuse.

Cette réunion de décembre 2019 a été la première et nous allons continuer en 2020 à participer à ce travail et à cette dynamique pour laquelle des moyens financiers importants sont réservés. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution.

Plus localement en 2019 nous avons commencé la réalisation des premières visites inter-entreprises. Nous avons testé la formule avec les membres du Conseil d'Administration et la plus grosse difficulté a déjà été de trouver un créneau disponible pour un maximum de personnes.

En effet nous voulions grouper 2 visites sur un après-midi entre 14h et 18h.

Ces visites ont réuni 6 administrateurs dont les 2 entrepreneurs qui assuraient la visite et la présentation de leur entreprise.

Ce fut un temps d'informations et d'échanges très intéressant et apprécié de tous qui a renforcé l'interconnaissance et la compréhension des activités présentées.

Les premières entreprises visitées ont été :

FRACASSO TP à BOURGANEUF, travaux publics et privés (terrassement, fosses septiques, création de chemin,...)

SARL DEMARGNE à SAINT DIZIER MASBARAUD, menuiserie, charpente, couvreur.

Ces visites, préparées en amont, ont consisté à une présentation du fonctionnement interne et global de l'entreprise.

Chaque chef d'entreprise a présenté son activité, ses locaux, son matériel, ses effectifs, son type de clientèle, ses obligations légales, ses contraintes économiques, ses projets et surtout

son ressenti de chef d'entreprise. Tout cela bien sûr dans la limite de ce qu'il voulait ou pouvait dévoiler en externe et en conservant une certaine discrétion.

Et finalement ces moments d'échanges, de croisement de regards avec des entrepreneurs d'autres secteurs d'activité, d'autres tailles d'entreprises, avec d'autres expériences ont été très enrichissants pour tout le monde et se sont effectués dans une ambiance d'ouverture d'esprit et de grande bienveillance.

Certains points de fonctionnement ont été relevés par les entrepreneurs invités qui avaient pour mission de relever les atouts et les failles de l'entreprise visitée afin d'apporter un regard extérieur, avec plus de recul que celui du chef d'entreprise concerné. Des conseils, des retours d'expériences et des questions ont permis des échanges très fructueux.

Le bilan de ces premières visites inter-entreprises a été très positif et nous avons décidé de renouveler l'expérience une fois par trimestre si possible.

Les prochaines entreprises prévues pour ces visites sont :

Au 1er trimestre 2020 : la boulangerie MONDY avec Véronique MONDY et les Pompes Funèbres/Fleuriste avec Amélie STEUNOU

Au 2e trimestre 2020 : le salon de coiffure de Sylvie APOLLARO et l'élevage de brebis et de chiens de troupeau de Laurence JOLLY.

Voilà nous vous avons fait partagé à travers ce rapport d'activité 2019 quelques actions du Club des Entrepreneurs. Le temps nous manque mais nous aurions pu aussi vous parler des réunions de Conseil d'Administration, des réunions des groupes de travail, mais aussi de ces échanges du quotidien avec d'autres entrepreneurs, des élus, et la population dans nos commerces et dans nos entreprises.

Tout ceci forme l'action d'un Club associatif qui est avant tout le rassemblement de bonnes volontés individuelles pour travailler tous ensemble à l'amélioration et au développement d'un territoire.

Merci pour votre attention.

A.G.O. - ANNEXE 6 – PRESENTATION DE LA DEMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATION par Laurence JOLLY, secrétaire-adjointe

En 2019 un groupe d'administrateurs a travaillé sur la communication du Club des Entrepreneurs. Un plan de communication a été établi à partir de 3 axes.

Voici quelques exemples des questions qui se sont posées et des réponses qui ont émergées.

Le 1er axe concerne la communication interne

Comment créer du lien ? Comment renforcer la convivialité entre les adhérents et avec les bénévoles ?

Comment progresser dans l'interconnaissance entre les adhérents et découvrir mutuellement nos entreprises ?

► Par exemple avec des visites d'entreprises, des repas en commun, des pique-nique, des tournois de pétanques, ...

Comment travailler encore plus efficacement en Conseil d'Administration ?

► En utilisant internet pour fixer les dates de réunions, pour les informations ne nécessitant pas de débat d'idées ou pour des validations de documents.

Comment fédérer en passant au-dessus des egos et des intérêts personnels ?

► En donnant du sens aux objectifs du Club, en remettant en avant le fait que le Club est apolitique, non partisan et indépendant.

Le 2e axe concerne la communication externe à destination des entreprises, des professionnels, des élus, des financeurs institutionnels et des sponsors

Comment donner une image positive du Club ?

Quels moyens mettre en place pour fédérer de nouveaux professionnels ?

► Par exemple par des visites d'administrateurs, des petites enquêtes sur les attentes des gens, des invitations à des rencontres conviviales,...

Comment gagner en crédibilité pour obtenir des financements pour pouvoir développer nos actions ?

► En ayant un discours clair et lisible pour parler du Club

► En développer notre visibilité et en utilisant des outils pour présenter le Club. Une plaquette a déjà été réalisée par un petit groupe d'administrateurs et une formation sur l'utilisation des réseaux sociaux est prévue en 2020.

Le 3e axe concerne la communication externe à destination du grand public

Comment attirer du public ?

- Et bien en utilisant les réseaux sociaux, en donnant une image positive du territoire
- En faisant connaître et en mettant en avant les acteurs locaux et les productions locales
- En générant un flux économique mais aussi en montrant notre philosophie et nos valeurs

Comment avoir une action envers la jeunesse ?

- En montrant qu'il y a des métiers que l'on peut exercer sur notre territoire
- En entrant en relation avec les structures éducatives pour connaître les besoins d'information

Comme vous le voyez nous n'avons pas manqué d'idées dans la construction de ce plan de communication. C'est un grand éventail de pistes d'actions possibles autour de la communication du Club des Entrepreneurs.

2019 a été le début de ce travail commun et nous allons l'enrichir et le développer en 2020 et dans les années à venir. Si des adhérents sont intéressés par ce groupe de travail qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître et à nous rejoindre.

A.G.O. - ANNEXE 7 – PROJET 2020 DE SALON DU BIEN ETRE ET AMELIORATION DE L HABITAT par Françoise LACOUR, secrétaire

Après 2 années de pause, 2020 va voir le retour du salon du Bien-être.

Les 16 et 17 mai 2020 le hall Rouchon Mazeirat accueillera la 5ème édition de cet événement emblématique à Bourganeuf avec plus de 60 exposants.

Cette édition ne dérogera pas à la règle en proposant au public d'explorer les différents chemins du Bien-être :

- En venant à la rencontre des multiples techniques de soin alternatives et médecines douces et en assistant aux nombreuses conférences,
- dans le quotidien avec les artisans qui nous permettent de mieux-vivre dans nos maisons grâce à leurs savoir-faire,
- A travers la dégustation de produits régionaux et locaux de qualité dont une bière artisanale locale
- Grâce aux artisans d'Art qui nous permettent d'embellir nos intérieurs pour que l'on s'y sente bien.

Un espace sera réservé aux enfants pour leur faire découvrir ainsi qu'à leurs parents différentes activités autour du bien-être avec des ateliers yoga, massage et méditation, découverte de plantes,...

Chantal et Christine VIENET seront présentes sur le salon pendant ces 2 jours.

Un concert chant intuitif sacré avec voix et bol chantant aura également lieu le samedi soir à l'église St Jean de Bourganeuf.

Et nous aurons la joie d'accueillir Isabelle POUYSEGUR, auteure du livre « Cheval raconte-nous ta liberté » qui explore les enjeux de la relation homme-cheval et les sagesses que ce peuple animal peut enseigner au monde moderne depuis près de 20 ans. En conjuguant son expérience auprès des chevaux, de la communication non-violente, du développement personnel, de l'ontologie dynamique appliquée et de la communication animale, elle a élaboré une approche visant le bien-être et l'accomplissement grâce à des processus d'apprentissage simples et puissants à vivre à pied avec des chevaux en liberté.

Comme les autres années, grâce à la participation active de tous les bénévoles et au soutien des partenaires, nous œuvrons à mettre en place un salon placé sous le signe de la convivialité, du respect et du bien-vivre ensemble.

A.G.O. - ANNEXE 8 – PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE COOPERATIVE D'ACTIVITE ET D'EMPLOI (CAE) par Laurence JOLLY, secrétaire-adjointe

En 2020 nous allons être un petit groupe d'adhérents à nous réunir pour travailler sur l'opportunité de **créer une CAE à Bourganeuf, c'est-à-dire une Coopérative d'Activité et d'Emploi.**

Pour que ce soit plus clair pour vous il faut tout d'abord dire quelques mots sur l'ESS, **l'Economie Sociale et Solidaire.** Je vais juste vous en faire un petit résumé pour que la suite soit plus claire pour tout le monde.

L'ESS, reconnue par la loi du 31 juillet 2014, est une branche de l'économie qui regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois pérennes, de préférence non-délocalisables et de développer une plus grande cohésion sociale.

Derrière ses mots se cachent des types de structures que vous connaissez déjà comme les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, le commerce équitable,...

Mais il existe d'autres statuts moins connus :

- les SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) dont les salariés sont les associés majoritaires, c'est une forme juridique que l'on retrouve souvent dans des reprises d'entreprises en difficulté ou au départ en retraite des fondateurs ou encore lorsque des porteurs de projet veulent s'associer avec une gouvernance qui donne une voix par associé quelque soit le montant de son apport
- les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui permettent d'intégrer des associés du secteur public, comme une collectivité territoriale, dans la limite de 50% (un exemple : le regroupement d'une association de parents d'élèves, de producteurs agricoles locaux et d'une commune pour gérer l'approvisionnement de la cantine de l'école)
- les « entreprises à statut commercial qui poursuivent un objectif d'utilité sociale », c'est-à-dire des entreprises qui répondent à au moins 1 de ces 3 critères :
 - ➔ apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité
 - ➔ ou contribuer à la lutte contre les exclusions ou les inégalités économiques, culturelles, sanitaires,...
 - ➔ ou encore contribuer à la préservation ou au développement du lien social ou de la cohésion territoriale ou de l'éducation à la citoyenneté

On trouve par exemple dans cette catégorie d'entreprises les ESAT, (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, anciennement CAT), les entreprises qui s'occupent d'aide à domicile ou d'insertion, les centres d'hébergement, les centres d'accueil pour enfants ou pour handicapés.

En résumé, **ce cadre de l'ESS est là pour aider à apporter des réponses aux besoins socio-économiques des territoires**. C'est donc tout à fait dans la continuité de l'action du Club des Entrepreneurs que de se pencher sur une opportunité éventuelle de création d'emplois.

Mais l'ESS est aussi un cadre d'action très large donc nous avons choisi de nous concentrer sur un des outils de l'ESS qui est la CAE, la Coopérative d'Activité et d'Emploi.

La question qui se pose est :

« Est-ce qu'il est utile et possible de créer une CAE à Bourganeuf ? »

Tout d'abord qu'est-ce qu'une CAE ?

Je vais vous faire là aussi un résumé car il n'est pas possible de développer le sujet en quelques minutes.

La CAE est une coopérative qui offre un cadre juridique, un statut, un support, une gestion administrative et un accompagnement à des personnes qui ont une compétence particulière et qui veulent tester ou développer leur activité.

Cette activité principale ou complémentaire peut-être soit un service (écrivain public, secrétaire, traducteur, formateur, masseur, coach, jardinier, tout ce qui est service aux particuliers ou aux entreprises,...), soit une production (de l'artisanat, des vêtements, des tisanes, des objets de décoration, des bijoux,...).

La CAE est l'employeur de salariés-entrepreneurs avec une possibilité de test préalable qui permet, si c'est le cas, de garder ses minima-sociaux ou son chômage (avec un contrat tripartite signé avec l'état).

Pour résumer très sommairement le principe de la CAE :

- c'est la CAE qui dispose d'un SIRET
- le salarié-entrepreneur a une feuille de paie dont le montant dépend des entrées et sorties liées à son activité, qui doivent transiter par la CAE
- un point très important est que le salarié-entrepreneur cotise à l'assurance-maladie, à une caisse de retraite et au chômage
- c'est le salarié-entrepreneur qui décide, en toute indépendance, de son volume d'activité, de sa fréquence de travail, de son développement

- la CAE gère la comptabilité de ses salariés-entrepreneurs avec une comptabilité analytique par salarié-entrepreneur
- elle peut proposer ce qu'on appelle un «accompagnement-métier» dans certains domaines. Il peut y avoir des référents bénévoles pour apporter une aide technique ou une expérience professionnelle
- la CAE prélève un pourcentage de frais de gestion sur le revenu de chaque activité, entre 10 et 13% en général. Le but n'étant pas de faire du bénéfice mais de financer le fonctionnement de la CAE qui peut avoir un animateur salarié ou pas suivant les aides possibles de l'état et des collectivités locales.

Dans les limites de l'exercice d'une activité à travers une CAE on trouve :

- l'impossibilité pour le salarié- entrepreneur de conclure directement un bail commercial
- c'est un statut non adapté aux professions réglementées (médical, architecte, comptable,...)
- le montant des investissements de départ doit être limité car on est là en priorité sur du test d'activité. Certaines CAE trouvent des solutions pour aider aux investissements à travers du mécénat d'entreprises par exemple.

Une fois la période de test terminée le salarié-entrepreneur peut rester dans la CAE pour continuer à exercer son activité, il peut aussi faire le choix d'arrêter son activité ou encore de la développer dans un autre cadre juridique et social.

En France il existe 2 réseaux de regroupement des CAE avec, par exemple, un réseau qui regroupe 72 CAE avec 284 points d'accueil, ça représente 7.257 salariés-entrepreneurs et 119 millions d'euro de chiffre d'affaire annuel. L'autre réseau fédère une trentaine de CAE. Les CAE existantes sont actuellement principalement situées en Rhône-Alpes-Auvergne et en région PACA. 14 CAE existent déjà en région Nouvelle-Aquitaine mais à ce jour il n'y en a aucune dans la Creuse.

Nous allons commencer à défricher ce sujet avec l'idée de départ qu'**une CAE pourrait être utile à notre territoire et à ses habitants, que c'est une opportunité de développement d'activités économiques locales** mais ensuite s'il apparaissait que c'est effectivement une idée à mettre en œuvre il faudrait se tourner vers des partenaires existants ou créer une nouvelle structure pour être porteuse de la CAE.

Nous vous tiendrons donc au courant de l'avancement de cette petite étude. Si des adhérents sont intéressés pour participer à ce petit groupe de travail ils peuvent bien évidemment nous rejoindre.

Merci pour votre attention et nous restons à l'écoute de vos idées sur le sujet.

A.G.O. - ANNEXE 9 – SYNTHÈSE ET CONCLUSION par Véronique MONDY, Présidente

Cette assemblée générale touche à sa fin et nous espérons qu'à travers ses différentes présentations vous avez pu mieux découvrir le Club des Entrepreneurs, ses valeurs, son activité et ses projets.

Notre réseau pluridisciplinaire est une richesse incontestable pour le Club des Entrepreneurs, nous avons encore plus pu le constater en 2019 que ce soit lors des visites inter-entreprises, des réunions du Conseil d'administration ou des groupes de travail.

Nos diversités de formation initiale, d'expérience, d'ancienneté dans le métier et sur le territoire, nos réseaux à partager, nos échanges de point de vues...

C'est tout cela qui fait la force de ce Club des Entrepreneurs !

Nous allons donc continuer d'avancer ensemble, en confiance, de manière solidaire, en toute simplicité et avec une bienveillance mutuelle.

Nous vous remercions, de votre présence, de votre écoute et de votre soutien et nous vous proposons de partager tous ensemble le verre de l'amitié !